

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CORMIER, Maire.

Étaient présents : Mmes BLIN, CORMIER, DEHAIL, VANDEWALLE,
et Mrs AVENEL, BRISSET, BUAILLON, DE SEROUX, LE POTIER,
LOONES, MERIGUET, MESSANT, MEZERETTE,

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : B. DE SEROUX donne pouvoir à S. CORMIER
F. MERIGUET donne pouvoir à B. VANDEWALLE

Étai(en)t absent(s) :

A été élu secrétaire de séance Rémy AVENEL

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du PV CM du 20/01/2025
- Désignation secrétaire de séance
- Vote du CFU
- Affectation du résultat 2024
- Vote des taux
- Vote du BP 2025
- Fongibilité des crédits
- Demandes de subventions 2025
- Demande de secours
- Devis divers : Tables pique-nique Place du Village / vérification hydrants / nettoyage centre bourg / DECI Launel
- Convention Présence Verte
- Fonds de concours INSE
- Bilan fonctionnement police pluricommunale : 1^{ère} réunion trimestrielle
- Travaux en cours
- Avancée PLUi
- Compte rendu SAEP3R
- Infos diverses
- Référents hameaux
- Questions diverses

Madame le Maire informe l'assemblée des pouvoirs conformes aux règles en vigueur.

04-2025 Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le certificat administratif du 31 Mai 2024 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

05-2025 Affectation du résultat 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Guy BUAILLON
Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024
Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTAT 001	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	7 526.95		26 407.35	35 233.00	-35 233.00	33 934.30	-1 298.70
FONCTIONNEMENT	620 075.53	-61 653.05	73 607.46				632 029.94

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	632 029.94
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 298.70
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	630 731.24
Total affecté au c/ 1068 :	1 298.70
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002)	

Fait à Ambenay

Le 31/03/2025

Délibéré
par le Conseil Municipal
Le
31/03/2025



Nombre de membres en exercice : 13
Présents :
11
Suffrages exprimés :
Abs : Pour : 13 Contre :

06-2025 Vote des Taux

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux des taxes, à savoir :

Taxe foncière bâti :	25.23 %
Taxe foncière non bâti :	13,74 %
Taxe d'habitation :	6.52 %

07-2025 Vote du Budget Primitif 2025

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2025 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 908 016 € pour la section de fonctionnement et à 261 407 € pour la section d'investissement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2025 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 908 016 € pour la section de fonctionnement et à 261 407 € pour la section d'investissement.

08-2025 Fongibilité des crédits

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°29-2022 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'AUTORISER le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- D'HABILITER le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

09-2025 Vote des subventions 2025

Madame le Maire présente les demandes de subventions reçues à ce jour.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution des subventions suivantes :

	VOTE 2024	VOTE 2025
ASS DES ANCIENS	Pas de demande	300 €
ASS DE LOISIRS	330 €	-
Amis des Monuments et Sites de l'Ere	50 €	100 €
Fondation du Patrimoine	100 €	100 €
Association pomologique Haute Normandie	60 €	60 €
Association Sur les pas de Bourvil	50 €	30 €
Association Les Libellules	150 €	120 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers Rugles	Pas de demande	100 €
Familles Rurales	Pas de demande	100 €
3 IFA	50 €	90 €
MFR BERNAY	100 €	30 €
MFR TRUN / ARGENTAN	50 €	30 €
CFA Le Mans	Pas de demande	30 €
CFA Evreux	Pas de demande	30 €
USR	Pas de demande	700 €
USRL	500 €	300 €
Avenir Ruglois	200 €	100 €
Twirling Club Sud Eure	50 €	150 €
Gym l'Aigle	-	90 €
TOTAL	1 690 €	2 460 €

Les subventions seront versées sur présentation des comptes, des RIB, des numéros de SIRET, et du contrat d'engagement républicain signé. Les associations devront justifier de recettes financières propres.

10-2025 Demande de secours CCAS

Madame le Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur la situation d'une femme vivant seule avec ses 3 enfants, qui sollicite une aide du CCAS suite à une séparation pour régler 3 factures de cantine d'un montant total de 109.14 €.

Au vu des éléments financiers et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une aide de 109.14 € qui sera versée directement à la commune de Rugles via la Trésorerie de Verneuil, en règlement des factures de cantine suivantes :

Titre n° 1286 : 54.57 €

Titre n°71 : 22.47 €

Titre n° 1627 : 32.10 €

11-2025 Devis tables pique-nique Place du Village

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus pour la mise en place de deux tables de pique-nique sur la Place du Village.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Décide de retenir le devis n° VP330718 de l'entreprise COMAT & VALCO d'un montant de 1214.96 € HT soit 1138.80 € TTC
- Autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant
- Indique que le montage des tables se fera à réception avec les membres du Conseil Municipal puis retient la date du 17 Mai prochain pour l'installation par leurs soins.

12-2025 Devis vérification des hydrants

Pour continuer de répondre au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI), Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les obligations de la commune :

- Des actions de maintenance des Points d'Eau Incendie (PEI)
- Des contrôles techniques périodiques tous les 3 ans : mesure de performance des poteaux ou des bouches d'incendie (pression statique, débit à 1 bar et débit maximum)

Le SAEP 3R ne peut assurer cette mission de contrôle et d'entretien.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus concernant le contrôle périodique des 23 hydrants à réaliser tous les 3 ans. Le devis maximal s'élève à 989 € HT soit 1186.80 € TTC soit 43 € HT par hydrant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

RETIENT la proposition de la société T REFLEX FORMATION comprenant la vérification des bouches et poteaux incendie, la mesure de débit/pression des hydrants avec un rapport de tournée et les plans version papier et informatique, pour un montant de 851 € HT soit 1021.20 € TTC soit 37 € HT par hydrant.

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis correspondant.

13-2025 Devis nettoyage centre bourg : passage balayeuse

Madame le Maire indique qu'il convient de prévoir le passage d'une balayeuse aspiratrice dans le cadre du nettoyage du centre bourg et présente au Conseil Municipal les propositions associées :

- Mise à disposition de la balayeuse aspiratrice et nettoyeur haute-pression avec chauffeur : 550 € HT la demie journée

- Mise à disposition de la balayeuse aspiratrice et nettoyeur haute-pression avec chauffeur : 850 € HT la journée
- Homme suiveur : 110 € HT la journée

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir deux passages par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

RETIENT le devis de l'entreprise GUERIN TP.

INDIQUE que le choix de la proposition sera adapté au besoin de nettoyage de la commune.

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis correspondant.

14-2025 DECI : Mise à disposition mare Launel

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la délibération 63-2021, elle a mené une recherche pour la mise à disposition de terrains privés destinés à être utilisés pour la défense extérieure contre l'incendie.

L'emplacement situé sur la parcelle ZC n° 15 a été validé lors de la visite du SDIS et il a été préconisé pour l'utilisation de la mare dans le cadre de la défense incendie.

Afin de poursuivre la phase 3, Madame le Maire présente le devis de GUERIN TP pour l'aménagement de la mare. Celui-ci comprend le terrassement pour l'accès à la mare, l'aménagement de l'aire de pompage, la fourniture et la mise en place d'un portail avec serrure pompiers et la fourniture et pose d'un panneau « réserve incendie ». Le devis s'élève à 6 998 € HT soit 8 397.60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE l'emplacement de la parcelle ZC n° 15 dans le cadre de la convention de mise à disposition gratuite à la commune d'un terrain privé, destiné à être utilisé pour la défense extérieure contre l'incendie.

RETIENT ET VALIDE le devis de l'entreprise GUERIN TP s'élevant à 6 998 € HT soit 8 397,60 € TTC.

AUTORISE Mme le Maire à poursuivre toutes démarches nécessaires pour la mise à disposition gratuite de terrains privés dans le cadre de la défense incendie sur l'ensemble du territoire communal.

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite à la commune d'un terrain privé, destiné à être utilisé pour la défense extérieure contre l'incendie et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

AUTORISE Mme le Maire à signer le devis correspondant de l'entreprise GUERIN TP.

15-2025 Convention Présence Verte

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence d'un service de téléassistance à domicile ou mobile dont peuvent bénéficier les personnes âgées ou en situation de handicap.

Il s'agit ainsi de répondre, notamment dans le cadre d'une politique de maintien à domicile, aux difficultés de la vie quotidienne liées à l'isolement, la maladie, l'insécurité. Ce service est proposé par l'association Présence Verte.

Madame le Maire propose de revoir la décision prise en 2014 par le CCAS concernant la participation pour les frais d'installation de l'appareil ainsi qu'à l'abonnement mensuel.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité à compter de l'année 2025 :

- **MAINTIENT** le partenariat avec Présence Verte.
- **VALIDE** la participation à raison de 30€ sur les frais d'installation pour les personnes seules non imposables certifiant de pathologies importantes de plus de 65 ans.
- **VALIDE** la participation à raison de 5.00 € sur l'abonnement mensuel pour les personnes non imposables de plus de 80 ans et par foyer.

- **VALIDE** la participation sur l'abonnement mensuel à compter de 2025 selon la demande des intéressés déjà équipés qui rentreraient dans les critères de la présente délibération (non imposables de plus de 80 ans et par foyer).
- **DECIDE** de verser directement le montant de la participation à Présence Verte.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer une convention avec l'Association Présence Verte Centre Nord.

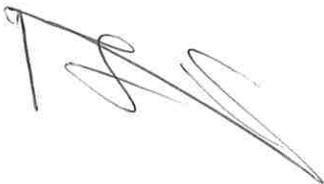
Questions / Informations diverses :

- Fonds de concours INSE : réflexion de l'interco pour aider les petites communes à réaliser des projets d'investissement de plus de 2 000 € sur la période 2025 à 2030 dans les domaines suivants : attractivité, aménagement du cadre de vie, action sociale, développement durable, le sport et la santé. Pour Ambenay l'enveloppe est de 18 900 €.
- Police pluri-communale : début le 17 février dernier, la première réunion trimestrielle a eu lieu et a permis de redéfinir certaines missions des policiers pluricommunaux. Transmission des coordonnées téléphoniques aux Conseillers Municipaux.
- PLUi : Présentation par le service urbanisme de l'INSE le 24 avril prochain du carnet communal des enjeux du PLUi, phase 1 et 2 : du diagnostic au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Prochain Conseil Municipal le 28 avril, Mme le Maire demande aux Conseillers de mener une réflexion sur la commune de demain.
- Ouverture prochaine d'un restaurant Route des Petits Bottereaux.
- Demande de permis de construire pour un bâtiment agricole avec panneaux photovoltaïques à Launel.
- Travaux de réfection de la RD 830 du 07 au 15 avril prochain, la route sera barrée.
- Travaux d'enfouissement des lignes haute tension ENEDIS au Moulin Roger mi-avril.
- Travaux d'enfouissement du SIEGE 27 au Culoron prévus début juin.
- Comptes-rendus SAEP3R et SEPASE (transmis précédemment par mail).
- Point dons église via la Fondation du Patrimoine : actuellement 1 725 €, Mme le Maire demande le ressenti des Conseillers sur la promotion de l'appel aux dons et leur demande de s'impliquer.
- Dates prévisionnelles de Conseil Municipal : 28 Avril, 26 Mai, 30 Juin à 18H.

Référents Hameaux :

- Signalement d'un tampon qui bouge sur la RD 830, en venant de Rugles, une vérification va être faite.
- Enlèvement de la poubelle à l'entrée de la Place de la Mairie et du panneau d'affichage des Mardelles.
- Accotement Rue du Bout du Bois, suite à passage d'engins forestiers. Mme le Maire est en contact avec les gardes forestiers du secteur pour remise en état.
- Fossés bouchés : chacun doit entretenir et nettoyer les buses devant et face à sa propriété.
- Points ramassages des poubelles communales, possibilité d'en remettre une au niveau de l'abribus de la Place du Village car souvent des déchets.
- Constat plateforme de tri assez propre en ce moment.

Le secrétaire de séance,
Rémy AVENEL



Le Maire
Sylvie CORMIER

